

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BNP Paribas déploie dès demain dans l'ensemble de son réseau le Prêt Garanti par l'Etat pour tous ses clients professionnels et entreprises

Dès demain, le 25 mars 2020, BNP Paribas proposera à tous ses clients professionnels et entreprises le Prêt Garanti par l'Etat, un prêt avec différé d'amortissement minimal de 12 mois pour toutes les entreprises quelle que soit leur forme juridique (société, commerçant, artisan, exploitant agricole, profession libérale, micro-entrepreneur, association et fondation ayant une activité économique, etc.).

Un dispositif inédit pour préserver l'économie française dans cette période d'urgence nationale, qui a été co-construit par l'Etat et les banques françaises avec le support de Bpifrance.

- Il est accessible à un taux d'intérêt de 0,25 % pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires jusqu'à 50 millions d'euros et de 0,50 % au-delà. BNP Paribas n'appliquera aucun frais supplémentaire. Les banques françaises fourniront l'intégralité des liquidités nécessaires.
- Garanti à hauteur de 90 % par l'Etat et de 10 % par les banques jusqu'à 1,5 milliards d'euros, 20 % par les banques jusqu'à 5 milliards d'euros et 30 % au-delà, il pourra atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, ou deux années de masse salariale pour les nouvelles entreprises ou les entreprises innovantes.
- Il ne nécessitera pas de remboursement la première année, et sera amortissable, si l'entreprise le souhaite, sur une période de 1 à 5 ans supplémentaire.

Une mobilisation exceptionnelle des équipes du réseau de BNP Paribas a permis la mise en place dans un temps record de ce dispositif qui sera opérationnel et disponible pour les clients dès demain.

Mobilisés aux côtés de leurs clients avec un engagement exceptionnel, plusieurs milliers de conseillers, chargés d'affaires, directeurs d'agences, ont été formés en 48 heures pour déployer ce dispositif et permettre à tous leurs clients professionnels et entreprises d'en bénéficier.

Ils seront dès demain à la disposition des clients pour présenter les modalités de ce prêt et étudier avec eux les meilleures solutions.

Un dispositif exceptionnel au dimensionnement suffisamment large pour être accessible à tous.

Ce dispositif, qui prévoit jusqu'à 300 milliards de prêts garantis par l'Etat et les banques françaises, a été mis en place pour assurer le maintien des activités économiques impactées par cette crise sanitaire. En ce sens, il doit être privilégié par l'ensemble des clients concernés. L'ensemble des demandes pour ce Prêt Garanti par l'Etat sera traité avec une priorité pour les situations les plus urgentes.

Marguerite Bérard, Directrice des Réseaux France de BNP Paribas, a déclaré : « *En tant que service essentiel pour la société et le fonctionnement de l'économie, notre devoir de banquier est plus que jamais d'être aux côtés de chacun de nos clients pour répondre à leurs inquiétudes légitimes et les aider à surmonter leurs difficultés. Face à l'urgence de la situation, nos clients peuvent compter sur notre mobilisation pour bénéficier du Prêt Garanti par l'Etat. Depuis le début de la crise sanitaire, nos équipes accompagnent nos clients avec un engagement sans faille dans ces circonstances exceptionnelles. Nous tenons à saluer leur mobilisation essentielle et à les en remercier à nouveau.* »

Thierry Laborde, Directeur général adjoint de BNP Paribas, a déclaré : « *Ce dispositif sans précédent, que les banques françaises ont mis en place dans un temps record avec l'Etat et le support de Bpifrance, est crucial pour soutenir le tissu économique et social français. Il est réalisable grâce à la remarquable mobilisation des équipes des réseaux bancaires pour se former et s'organiser afin de servir les clients dès*



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**

demain. Sans elles, ce déploiement d'urgence pour préserver les activités économiques françaises ne serait pas possible et nous souhaitons à nouveau les remercier de leur engagement. En tant que banque, nous prendrons toute notre part pour aider chacun des clients à passer le cap de cette crise sanitaire avec des solutions adaptées à leur situation. »

Lien vers le communiqué de presse relatif aux 5 mesures annoncées par BNP Paribas le 12 mars 2020 pour accompagner ses clients professionnels et entreprises :

<https://group.bnpparibas/communique-de-presse/bnp-paribas-prend-5-mesures-accompagner-clients-professionnels-entreprises-france-covid-19>

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre chargé d'affaires



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change